

archivé



DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

TRAVAUX D'ECONOMIES
D'ENERGIE. Demande de
subventions.

84.059

DATE DE CONVOCATION
13 Juin 1984

DATE D'AFFICHAGE
13 Juin 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 23
Nombre de votants 26

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

27. JUN 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent, QUATRE VINGT QUATRE
le DIX HUIT JUIN à 16 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. FABER-BOUTET-
LE GUEUT-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT-BARBAT Mme BUCHET-MM. CANDAU-
COUNIL-Mmes DE GAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN-JEAN-LAFAYE MM. MARCONI-
MONNARD-PAPEAU-ROUDOT-THOMAS-BIROLLEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI
TAP par M. THOMAS
Mme EPAGNEAU par Colonel MONNARD

Absents MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHE-
Mme RAILLAT

Mme DEVIGNE Christine a été élu Secrétaire.

A 18h45 le Conseil Municipal décide une suspension de séance.

M. le Rapporteur expose :

Un programme de travaux d'investissements destinés à économiser l'énergie a été établi pour l'ensemble du patrimoine communal.

Les actions les plus rentables concernent les établissements suivants :

DESIGNATION DES BATIMENTS	MONTANT DES TRAVAUX H.T.
Ecole Jules Ferry	208.263 Frs
Ateliers Municipaux	123.608
Ecole Louis Bouchet	6.534
COSEC	25.295
HOTEL DE VILLE & BATIMENTS ANNEXES ...	96.541
Trésor Public	99.510
Ecole PELLETAN	211.989
Salles CHAMPLAIN	50.590
Ecole MAINE-GEOFFROY	129.460
Ecole Maternelle LA CLAIRIERE	3.372
Soit au total un investissement de	954.309 Frs

Le Gouvernement a mis en place un Fonds Spécial Grands Travaux dont une part importante est réservée au financement de travaux d'économies d'énergie.

Le Conseil Général a également créé un Fonds d'Aide aux Economies d'Énergie.

La Ville de ROYAN peut bénéficier d'une subvention de 30 % du montant hors taxes des travaux au titre du Fonds Spécial Grands Travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale "Travaux - Urbanisme Equipement et Environnement" réunie le 22 Mars 1984,

DECIDE :

- de solliciter de l'Agence Française pour la Maitrise de l'Energie une subvention au titre du Fonds Spécial Grands Travaux, à hauteur de 30 % du montant hors taxes de l'assiette subventionnable, soit 281.649 Frs.
- de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du Fonds Départemental d'aide aux économies d'énergie, au taux maximum.
- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le 1er Adjoint agissant par délégation à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.
- de s'engager à réaliser 50 % du montant des travaux dans un délai d'un an consécutif à l'octroi de la subvention du Fonds Spécial Grands Travaux.
- de s'engager à inscrire à son budget la dépense correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire,
Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]